

Bougez ! Traversez la rue ! La France macronienne prise au piège de ses illusions

écrit par Maxime | 30 mars 2020

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/foire-aux-questions-logement-les-consequences-de-la-propagation-du-covid-19>

Puis-je faire appel à une entreprise de déménagement ?

Vous pouvez contacter une entreprise de déménagement, c'est elle qui vous répondra si elle est en capacité de mener des déménagements. C'est à l'entreprise d'organiser la sécurité de ses salariés et de respecter les consignes sanitaires.

Mobilité professionnelle : Macron n'assure pas le service après vente !

La crise du coronavirus est un terrible désaveu pour la mondialisation dont Macron est un si fervent partisan. On ne se lassera jamais de le dire.

Longtemps, l'argument de ses adversaires faisant valoir entre autres effets néfastes de cette politique que les épidémies seraient aussi mondialisées n'était pas pris au sérieux.

Aujourd'hui, celui qui nous tient lieu de président n'assure plus le service après-vente. Mais il garde la même assurance, la même insolence même.

Cet homme qui nous fait sentir depuis plusieurs années maintenant, y compris avant son élection, son mépris pour ceux qui ne sont "rien", "réfractaires au changement", pas assez adaptables pour se convertir au mode de vie qu'il a

conçu pour eux nous prescrit désormais de faire tout le contraire de ce qu'il nous imposait hier.

A celui qui ne trouvait pas de travail, il répondait ironiquement qu'il n'y avait qu'à "traverser la rue". Un acte anodin qui est devenu aujourd'hui compliqué puisque, au moins en théorie, même sortir ses poubelles dans la rue est devenu une infraction en France ! Il faut biaiser en cochant la case "se dégourdir les jambes" dans l'autorisation dérogatoire...

.

Plus sérieusement, l'amateurisme gouvernemental est flagrant pour les gens qui se trouvent actuellement dans une situation de mobilité professionnelle, ceux qui, pour s'en sortir, ont entrepris de bouger, changer de ville, changer de vie... filant la métaphore macronienne du trottoir traversé.

Pour Macron, le remède au chômage, c'était de savoir tourner la page, ne pas avoir d'attache, se remettre en question, bref être capable de mobilité professionnelle.

A l'époque du plein emploi, la mobilité professionnelle n'était pas une nécessité puisque l'on pouvait trouver à s'employer à peu près partout. De plus, la plupart des gens n'avaient que peu de bagage scolaire et donc étaient contents de ce qu'on leur proposait, sachant qu'ils pourraient progresser dans leur carrière au sein de la structure qui les emploierait. Quant aux générations issues du monde de la terre, l'agriculture offrait assez de perspectives pour envisager de cultiver toujours les mêmes champs toute sa vie.

.

Macron nous disait que, même si les temps ont changé, il suffisait de ne pas avoir trop d'attaches dans la vie pour

arriver à s'en sortir. Mais désormais, le gouvernement n'assure plus le service après vente.

Avec le confinement, c'est tout un pays qui fonctionne au ralenti et toute une partie de la population qui est laissée à l'abandon, prise au piège d'appartements minuscules qui étaient destinés à n'être que de simples dortoirs après une journée de labeur pour un avenir meilleur, dans les grandes villes de France où l'immobilier est hors de prix.

Ce sont des gens qui avaient des projets qui se trouvent au milieu du gué, paumés, laissés à eux-mêmes, interdits de circuler quand on leur disait qu'il fallait constamment bouger, changer, se projeter, se remettre en cause, renoncer à sa personnalité, ses attaches, son entourage, le donné ne valant pas l'acquis.

Des milliers, peut-être des millions de Français se sentent exilés, en détresse dans leur studio parisien en colocation, abandonnés par un pouvoir politique qui fait volte-face. C'est peut-être pourquoi ce dernier a trop traîné à tirer la sonnette d'alarme, car renoncer au mouvement, à l'impulsion, au déracinement érigé en valeurs suprêmes de l'Etat macronien, c'était faire tomber un symbole, même un bastion.

La France sédentaire, la France des gens enracinés dans leur patelin, la France des amis qui se voient souvent, la France qui a un jardin pour profiter malgré tout des bons moments que le printemps débutant consent à lui offrir, survit mieux au confinement. Confinée, certes, mais elle respire. Ce n'est pour elle qu'un mauvais moment à passer, elle sait que la vie, la Nature reprendra ses droits sur la maladie artificiellement apportée dans nos contrées. Elle peut se projeter. Elle peut se sentir fière d'avoir été méprisée par celui qui, revêtu du vêtement de chef de guerre, n'en a pas moins perdu beaucoup de crédit et en perdra encore davantage

quand le poids du confinement va s'accroître.

La France qui bouge, celle tournée vers l'international, celle qui a cru à l'enthousiasme macronien, celle qui a voté LREM – ou pas – mais le clivage entre la France-Marine et la France-Macron est plutôt celui-ci, se trouve prise au piège de ses illusions.

C'est le scénario catastrophe pour Macron : la France qui lui était hostile le demeurera, celle qui le soutenait risque de lui tourner le dos car le confinement est une épreuve mentale plus difficile à vivre pour la France macronienne que pour la France ayant des sympathies pour Marine...

La France qui bouge est confrontée à la question des changements récurrents de logement. On n'est pas propriétaire, on loue ici ou là le temps d'un stage, d'un CDD, d'une mutation, d'une ligne supplémentaire sur le CV.

Or le gouvernement laisse dans le désarroi ces Français qui ont laissé de côté leurs racines pour arriver à se faire une place dans le marché mondialisé de l'emploi.

Les Français de l'étranger se trouvent bloqués dans leur pays de passage.

Quant à ceux qui doivent changer de logement en cours d'année, ils se trouvent livrés à un relatif abandon.

.

Jugeons-en à partir d'une foire aux questions mise en place par le gouvernement.

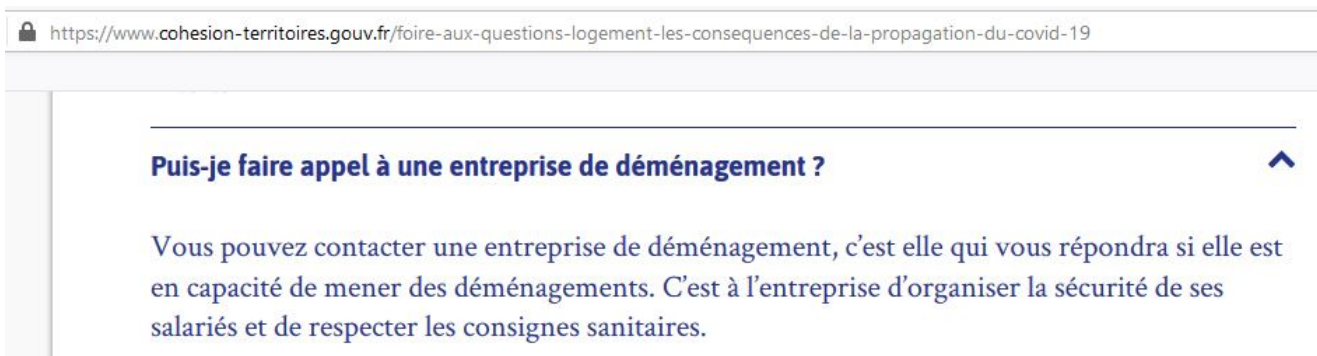
En théorie, un travailleur arrivé par exemple à la fin d'un CDD et ayant trouvé un autre emploi (CDD ou CDI) dans une autre ville, selon cette FAQ, a le droit de déménager. Il doit faire une déclaration sur l'honneur à ce sujet, et promis juré, il ne sera pas embêté par la police. Un conseil

: prenez la FAQ en photo avec votre téléphone et présentez la en cas de contrôle aux forces de l'ordre, car le modèle d'autorisation de déplacement ne prévoit pas ce cas d'autorisation, ce qui n'est pas normal, le décret du 16 mars n'étant pas concordant avec l'information gouvernementale, alors que seul le décret a une force juridique certaine...


De plus, les entreprises de déménagement ont annoncé qu'elles n'interviendraient pas pendant le confinement pour assurer le service et par ailleurs, il est interdit de se regrouper en famille ou entre amis. Donc il faut porter seul le lit, le frigo, l'armoire etc. Mission impossible.

<https://www.quechoisir.org/actualite-coronavirus-est-il-possible-de-demenager-pendant-la-periode-de-confinement-n77771/>

A ce jour, la FAQ gouvernementale ne prend pas du tout en compte ces données puisqu'on peut lire qu'il est possible de prendre attache avec une entreprise de déménagement, alors qu'elles ont en pratique cessé leur activité pendant la crise sanitaire.



https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/foire-aux-questions-logement-les-consequences-de-la-propagation-du-covid-19

Puis-je faire appel à une entreprise de déménagement ? 

Vous pouvez contacter une entreprise de déménagement, c'est elle qui vous répondra si elle est en capacité de mener des déménagements. C'est à l'entreprise d'organiser la sécurité de ses salariés et de respecter les consignes sanitaires.

Bref, la réponse est complètement déconnectée de la situation réelle du pays.

Plus grave encore à mes yeux, le gouvernement prétend renvoyer sur la plupart des difficultés qui se présentent à ce sujet à l'ANIL (agence nationale d'information sur le

logement) et à ses déclinaisons locales, les ADIL !

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/foire-aux-questions-logement-les-consequences-de-la-propagation-du-covid-19>

C'est comme si, interrogé sur une question théologique, le Pape répondait qu'il faut demander au curé de tel petit village de répondre à sa place, pour résumer...

Ces agences n'ont en effet aucun pouvoir réglementaire, contrairement au gouvernement. Elles sont chargées bien souvent d'aider des cas sociaux à trouver un toit pour éviter de se retrouver à la rue. Le reste de leur mission consiste généralement à paraphraser ce qu'on peut lire ici ou là sur le web notamment, l'expliquer à des gens qui n'ont pas beaucoup de capacités intellectuelles pour comprendre l'information par eux-mêmes.

Le "traverseur de trottoirs", qui constituait autrefois le Français idéal aux yeux de Macron, a de quoi se sentir abandonné. **La FAQ envisage d'ailleurs que malgré le droit qu'il a de déménager, il puisse se trouver "contraint de rester dans (son) logement alors que (son) préavis est arrivé à son terme".**

C'est bien dire que notre "traverseur de trottoirs" devra dans bien des cas se débrouiller tout seul et ne pourra en réalité rien faire sans l'aide d'autrui (proches ou entreprises à l'arrêt).

Or, engagé par ailleurs à payer pour un logement dans la ville où il comptait s'installer, il va devoir payer deux loyers selon la FAQ s'il se trouve ainsi pris au piège du confinement.

Si je suis contraint de rester dans mon logement alors que mon préavis est arrivé à son terme, dois-je continuer à payer mon loyer ?

Oui, vous devez continuer à payer votre loyer pour toute la période où vous occupez le logement.

Si je devais déménager mais que je reste finalement dans mon logement précédent, dois-je payer le loyer de mon nouvel appartement dans lequel je devais emménager ?

Oui, selon la loi le locataire doit respecter le contrat de location qu'il a signé et donc payer le loyer. Néanmoins, s'il vous est impossible d'emménager dans votre nouveau logement, vous pouvez vous mettre d'accord avec le propriétaire pour reporter la date de début de location.

Si vous n'arrivez pas à trouver un accord amiable, vous pouvez vous tourner vers l'Agence nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) à travers les conseillers juristes des Agences départementales (ADIL) vous accompagneront et vous aideront à trouver des solutions : <https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>

Pour toute information, contactez les ANIL et ADIL, qui ne feront que vous répéter la même information. En clair, *démerdez-vous, ce n'est pas notre problème...*

Bah oui, après tout, ce n'est pas comme si on vous avait incité à vous bouger le derrière pour vous en sortir !

Alors certes, le gouvernement ne fait pas strictement rien ; il est plus juste de dire qu'il ne fait globalement rien pour vous venir au secours. En effet, il a décidé par la magie de la loi de repousser la trêve hivernale au 31 mai, ce qui signifie que l'hiver va durer exceptionnellement longtemps pour les locataires cette année et qu'ils ne pourront pas être expulsés avant le 1er juin même s'ils ne paient plus leur loyer et même si le terme du bail est dépassé. **A partir du premier juin, ma foi il devrait faire beau, vous pourrez dormir sous les ponts ou dans un champ à la belle étoile en espérant que le virus parte en vacances sur la planète Mars...**

Mais ça ne résout pas la question : il faudra toujours payer

double loyer si vous êtes prisonnier de votre logement à cause d'un confinement qui manque de souplesse, l'occupation des lieux n'étant pas gratuite puisqu'une indemnité d'occupation (supplément de loyer, en gros) est due par le locataire confiné au propriétaire du logement qu'il ne parvient pas à quitter.

Et dans ce fantastique dynamisme urbain, il ne faut pas oublier qu'un autre locataire était généralement censé prendre la suite : que fait-il, lui, s'il a besoin d'emménager en urgence dans le logement que continue à occuper le précédent locataire ? La FAQ n'en dit pas un mot, comme si la trêve hivernale prolongée suffisait à tout régler...

Alors, certes, de tous temps les gens ont changé de logement et de lieu de résidence, mais le contexte de cette crise sanitaire est quand même très particulier puisque nous avons un ministre du travail, Muriel Pénicaud, qui a tenu un discours particulièrement musclé sur ces questions et la réforme du droit du travail, de l'apprentissage et de l'assurance-chômage a marqué les consciences. **Elle est apparue comme une régression sociale d'autant plus vive que Macron en rajoutait une couche avec un discours culpabilisant pour ceux qui n'ont pas réussi leur vie professionnelle. Cette approche brutale a habitué les Français à l'idée qu'il fallait se remettre en cause en permanence, accepter de changer de cadre de vie, d'habitudes de vie, d'ambitions, d'idéal professionnel plus que jamais... et qu'on ne leur laisserait pas vraiment le choix à ce propos.**

.

Désormais, bizarrement, on n'entend plus le même son de cloche. L'incitation à la mobilité professionnelle absolue, au dynamisme sans frontière, à un plus grand sacrifice de sa personnalité pour gagner de l'argent (c'est bien ce dont il

s'agit quand les conditions d'indemnisation des chômeurs se durcissent et que les droits des salariés reculent), a laissé la place à un confinement quasi-absolu, le décret du 16 mars 2020 étant d'une très mauvaise facture comme on l'a expliqué

(<https://resistancerepublicaine.com/2020/03/22/autorisation-de-deplacement-on-peut-promener-son-chien-mais-pas-assister-a-laccouchement-de-sa-femme/>) et ceux qui se sont embarqués dans une odyssée professionnelle en faisant confiance au discours officiel se trouvent désormais livrés à leur propre sort, accompagnant ainsi le naufrage de la présidence de Macron et du gouvernement Philippe.

Côté emploi, en effet, c'est la catastrophe. Le coronavirus va motiver de nombreuses ruptures de périodes d'essai sans que les employeurs l'inscrivent explicitement dans leur lettre de rupture.

<https://www.cademploi.fr/editorial/conseils/droit-du-travail/le-coronavirus-peut-il-etre-un-motif-de-rupture-de>

Les salariés concernés, dont les revenus vont chuter, auront d'autant plus de difficultés à payer le double loyer conformément aux réponses apportées par la FAQ gouvernementale...

Tout ce qui paraissait simple hier devient aujourd'hui extrêmement compliqué et s'il en est ainsi, c'est parce qu'un virus qui s'est développé en Chine a pu arriver en France à cause de la libre circulation des marchandises et des personnes...

Un autre modèle était possible en 2017, celui proposé par Marine le Pen. Certains vont peut-être s'en mordre les doigts désormais. Mais le pire est pour ceux qui subissent leur décision d'élire Macron et de perpétuer la mondialisation apatride, car eux n'ont pas choisi d'encourir ce risque !